

MINISTERE DE LA SANTE

CABINET DU MINISTRE

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

ARRETE N° 2017-
PORTANT AUTORISATION DE CESSON D'UNE OFFICINE PHARMACEUTIQUE
PRIVEE

LE MINISTRE DE LA SANTE



- VU la Constitution ;
- VU le décret n°2016-001/PRES du 6 janvier 2016 portant nomination du premier Ministre ;
- VU Le décret N°2017-075/PRES/MP du 20 février 2017 portant remaniement du gouvernement ;
- VU le décret n°2016-006/PRES/PM/SGG-CM du 08 février 2016 portant attributions des membres du gouvernement
- VU le décret n°2016-753/PRES/PM/MS du 16 août 2016 portant organisation du Ministère de la Santé ;
- VU la loi n°23/94/ADP du 19 mai 1994 portant code de la santé publique ;
- VU le décret n°2005-398/PRES/PM/MS du 19 juillet 2005 portant conditions d'exercice privé des professions de santé ;
- VU l'arrêté n°2010-359/MS/CAB du 27 octobre 2010, portant conditions d'octroi d'une autorisation de création d'une officine pharmaceutique privée ;
- VU le dossier de demande de l'intéressé ;
- Sur avis de la commission chargée d'examiner les demandes d'autorisation d'ouverture des établissements sanitaires privés à but lucratif en sa séance du 09 mars 2017.

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : L'autorisation accordée à Feu Monsieur KADEBA Lota par arrêté N°2003- 015/MS/CAB du 06/02/2003 portant autorisation d'ouverture et d'exploitation d'une officine pharmaceutique dénommée « Pharmacie Tanko », sise

à l'arrondissement 03, secteur N°16 section MD, parcelle N°24, lot N°14 de la commune de Ouagadougou, province du Kadiogo, région du Centre, est retirée.

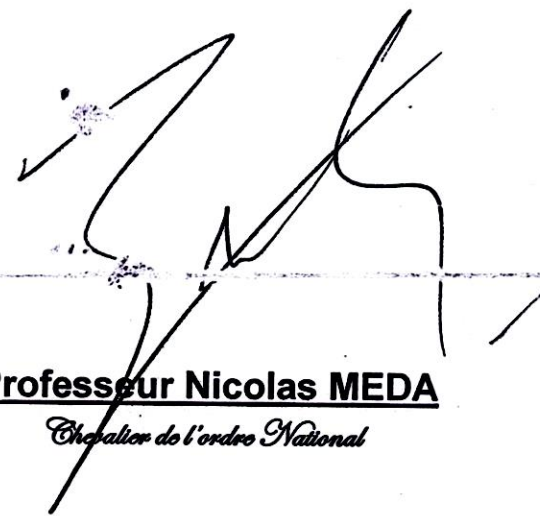
ARTICLE 2 : Monsieur GANCADJA Houménou Benoit est autorisé à poursuivre l'exploitation de la Pharmacie Tanko.

ARTICLE 3 : La Secrétaire générale du Ministère de la santé, l'Inspecteur général des services de santé, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

OUAGADOUGOU, le 05 AVR 2017.

AMPLIATIONS

- ✓ 1 Original
- ✓ 1 Présidence du Faso
- ✓ 1 Premier Ministère
- ✓ 1 ITSS
- ✓ 1 SG Mini Santé
- ✓ Toutes Directions Centrales du Ministère de la Santé
- ✓ Tout ordre professionnel de santé
- ✓ 1 Direction Générale des Impôts
- ✓ 1 Chambre de Commerce
- ✓ 1 Gouvernorat du Centre
- ✓ 1 Haut-Commissariat du Kadiogo
- ✓ 1 DRS/Centre
- ✓ 1 Mairie de Ouagadougou
- ✓ 1 Intéressé
- ✓ 1 J.O
- ✓ 1 Archives /Chrono



Professeur Nicolas MEDA

Chevalier de l'ordre National